



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie -- RIVIERE Marie-Pierre -- LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine -- VERGOS Sylvie -- JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita — DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Olivier BELLEC
- Dominique DERVOUOT à Yannick SELLIN
- Philippe NIMIS à Marie-Pierre RIVIERE
- Vincent LE MAREC à Régine SCAER JANNEZ
- Jean-Paul NIVEZ à Valérie VOISIN
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 19 mai 2015

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES DOTATIONS BUDGET PRINCIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique que
les montants des dotations et des bases prévisionnelles
d'imposition ont été notifiés après la préparation du budget. Il faut
donc mettre le budget en conformité avec ces notifications.

En recettes de fonctionnement, les comptes correspondant aux
dotations de l'état et aux impôts locaux sont régularisés afin
d'atteindre les sommes notifiées. En dépenses de fonctionnement,
le virement à la section d'investissement (compte D023) est
augmenté de 21 844 €.

En recettes d'investissement, le virement de la section de
fonctionnement est augmenté de 21 844 € et l'emprunt (compte
1641) est diminué de 21 844 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D 023 OS	Virement à la section d'investissement	+21 844€	R 741100	Dotation forfaitaire	+3 325 €
			R 741210	Dotation de solidarité rurale	+606 €
			R 74127	Dotation nationale de péréquation	+15 967 €
			R 73111	Contributions directes	-13 326 €
			R 748350	Etat compensation taxe d'habitation	+23 507 €
			R 748340	Etat compensation taxe foncière	-7 562 €
			R 748330	Etat compensation cotisation foncière des entreprises	-673 €
Total des dépenses de fonctionnement		+21 844€	Total des recettes de fonctionnement		+21 844€

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
			R 021 OS	Virement de la section de fonctionnement	+21 844€
			R 1641	Emprunt	-21 844 €
Total des dépenses d'investissement		0€	Total des recettes d'investissement		0€

Après avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix, adopte la décision modificative au budget principal.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
 A Trégunc, le 28 mai 2015
 LE MAIRE
 Olivier BELLEC


